

Image not found or type unknown



Embauche suite à une création d'activité

Par **angel72**, le **26/05/2009** à **22:57**

Bonsoir,

voici quelques mois que auchan drive est ouvert en sarthe.

J'ai été embauché dès le début de l'activité et j'ai été formé avec eux.

J'ai eu deux CDD et maintenant ils ne veulent pas nous faire un CDI en raison de cette fameuse crise!!!

Je voulais savoir si ils avaient le droit de pas nous garder et d'embaucher d'autre CDD même si on est chez eux depuis la création de l'activité?